



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

11 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE

11 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

**Tarifs 2019
Annonces publicitaires
dans le bulletin municipal**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 19/12/2018

Publiée le 19/12/2018

Notifiée le 19/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Caroline PARATRE Christine CASIMIR, Carole DEFFAIN, Katia MERLEN

Etaient absents :

Nasser OUDJIT
Mélanie MATHIEU
Alain NOURY
Alain DENIMAL
André RIETZ
Stéphane LE PECULIER

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Hervé FRANEL donne pouvoir à Christine CASIMIR
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

**TARIFS 2019 DES ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LE
BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l'animation et à la communication, expose à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs des publicités concernant le bulletin municipal, à partir du 1^{er} janvier 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-29 et suivants

VU l'avis de la commission des finances en date du 12 décembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **FIXE** les frais d'insertion de la publicité dans les bulletins municipaux à :
 - 50 € (cinquante euros) pour une parution,
 - 120 € (cent vingt euros) pour trois parutions.
- **PRÉCISE** que ce tarif correspond à 1/20^e de page environ,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire
Mariannick MORVAN